

## Rapport d'activité 2021-22 - École Doctorale "Humanités & Langues", site de Tours

Directrice : Fabienne Toupin  
 Directeur adjoint : Philippe Husi  
 Responsable administrative : Verónica Ruhaut Serrano  
 Gestionnaires : Marie Clermonté, Christèle Gaudron-Brédif, Bénédite Richard

### ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORMATION DES DOCTORANTS

#### Séminaires transversaux

Formations retenues à l'issue d'un Bureau plénier (18 heures dans tous les cas) :

##### - Langues artificielles et constructions langagières

>> formation annulée faute d'un nombre d'inscrits suffisant

##### - Le peuple, définitions, représentations : mythes et réalités

##### - Écriture scientifique et méthodologie de la recherche

>> formation que l'équipe pédagogique a finalement décidé de ne pas assurer

##### - Cultures visuelles

>> formation prise en charge par le laboratoire

**Somme dépensée : 785 €**

### ACTIONS EN FAVEUR DU FINANCEMENT DES DOCTORANTS

#### Élaboration d'un contre-projet de répartition des contrats doctoraux

L'École Doctorale "Humanités & Langues" est la première des Ecoles Doctorales de Tours en nombre d'inscrits (environ 230) et la deuxième en nombre de soutenances.

Au niveau régional, la répartition des contrats doctoraux entre le secteur SHS et le secteur SST est très problématique : à titre indicatif, pour 2021-22, la Région offrait 33 contrats ainsi répartis : 25 en SST et 8 en SHS.

Le résultat à Tours est le suivant, tous types de contrats confondus :

→ Secteur SHS : 1 thèse sur 37 financée en 2020-21

→ Secteur SST : 1 thèse sur 13 financée en 2020-21

La direction de l'École Doctorale est donc à l'origine d'un contre-projet de répartition des contrats doctoraux au niveau de l'établissement, qui a été soumis à l'équipe présidentielle et est en attente de décision.

#### Bourses CIFRE

Le Délégué Régional Académique à la Recherche et à l'Innovation a été invité à présenter le dispositif des bourses CIFRE lors d'un Conseil de l'École Doctorale, et un échange d'expériences a eu lieu.

Cette présentation a permis aux directeurs d'unité d'être mieux informés sur ce dispositif, et engagement a été pris par chaque équipe de réfléchir aux secteurs/domaines éventuels dans lesquels il serait possible de monter des dossiers en vue de bourses CIFRE.

#### Jurys pour les contrats doctoraux

Deux sessions : juin pour les contats de la Région, juillet pour ceux de l'Établissement

### ACTIONS EN FAVEUR DE LA VALORISATION DU TRAVAIL DES DOCTORANTS

#### Journée des Doctorants du secteur SHS

Concerne deux Ecoles Doctorales de Tours ; deux relances viennent d'être faites auprès des représentants des doctorants, qui ont en charge cette organisation, leur dernier mail sur ce sujet remontant à fin mai 2022.

Budget alloué : 500 €.

**Aide à la mobilité**

Concerne les colloques internationaux qui se tiennent en France ou à l'étranger.

**Somme dépensée jusqu'ici : 6.240 €**

**Aide aux doctorants internationaux (Fondation Rabelais)**

L'Ecole Doctorale a systématiquement présenté et défendu des dossiers, après étude minutieuse.

**Aide exceptionnelle à la publication de la thèse**

Il s'agit d'un projet initié en 2020-21, pour employer utilement les sommes qui ne pouvaient pas être allouées au titre de la mobilité des doctorants.

Trois candidats ont concouru ; la thèse du lauréat s'intitule "Alfred, Henry et Louis Dauvergne (1824-1937), expansion et réussite familiale d'un cabinet d'architectes". La somme de 2.500 € sera versée aux Editions Honoré Clair après signature de la convention par les parties concernées et vérification du respect des différentes modalités de cette convention.

En fonction de l'avancement du processus de publication, l'École Doctorale versera la somme soit dans le courant de l'année 2023 soit au début de l'année 2024.

**ACTIONS EN FAVEUR DU BON DÉROULEMENT DE LA THÈSE DES DOCTORANTS****CSI (ou Comités de Suivi Individuel)**

Une quarantaine d'entretiens ont été réalisés en 2021-22, grâce à l'aimable collaboration bénévole d'une quinzaine de collègues enseignants-chercheurs. Ce sont surtout les doctorants en 5<sup>è</sup> année et au-delà (sans financement) qui ont été ciblés.

Si dans la majorité des cas, les thèses se déroulent dans un climat serein avec le directeur de thèse, ces entretiens ont parfois permis de mettre au jour certaines difficultés, notamment relationnelles, et de les aplanir ou résoudre.

**Entretiens individuels, sur demande et au cas par cas, avec la directrice et/ou la responsable administrative**

Ces entretiens peuvent faire suite aux alertes lancées par les CSI.

En dehors des CSI, il faut savoir qu'en 2021-22, certaines semaines, 4 cas particuliers ont pu mobiliser jusqu'à 60% ou 70% du temps de travail de la direction de l'École Doctorale. d'inscription ou ré-inscription, ce qui n'est pas normal.

**Nouvelle procédure d'inscription**

Il a été observé que la date-limite officielle d'inscription ou ré-inscription (15 novembre) des doctorants n'était pas suffisamment respectée, la conséquence étant des inscriptions beaucoup trop échelonnées dans le temps et une perte d'efficacité dans le travail (rappel : 230 doctorants).

Le Bureau plénier de l'École Doctorale a donc voté la mise en place d'une politique plus volontariste : au 15 novembre, les dossiers d'inscription ou ré-inscription, dûment complétés par les directeurs de thèse, devront être disponibles sur ADUM afin que la chaîne des signatures ultérieures puisse se mettre en place. À défaut, les doctorants recevront le dossier de demande d'abandon de thèse, ce qui les amènera à réagir.

**AUTRES****Enquête régionale (Orléans-Tours) sur le devenir des doctorants**

Cette enquête a été réalisée par l'École Doctorale Orléans-Tours, avec ses propres moyens. Le taux de réponse des collègues HDR n'a pas été très satisfaisant.

Le résultat a été présenté en Conseil de de l'École Doctorale et intégré au dossier HCERES.

**Dénomination de diplômes**

Si les codes SISE sont nationaux et ne peuvent être modifiés, il n'en va pas de même des spécialités de diplôme, que l'on inscrit, en quelque sorte, sous ces codes : un grand chantier avait été lancé en 2020-21, qui s'est positivement conclu en 2021-22.

Les spécialités de diplôme ont été harmonisées à l'échelle Orléans-Tours (même dénomination pour une même réalité) et rationalisées sur chaque site (création ou élimination de spécialités, en fonction des réalités de terrain). Il s'agit d'un travail collectif mené à l'occasion de Bureaux pléniers.

**Clarification et officialisation du statut des conservateurs non docteurs**

Ce dossier très délicat ne concerne pratiquement que l'École Doctorale "Humanités & Langues", dont la direction était parfois soumise à des formes de pression.

La décision a été prise au niveau du Collège doctoral : les conservateurs non docteurs ne peuvent faire partie du jury de thèse, ils ont le statut de membre invité et leur rapport est annexé au rapport de thèse.